



11^e CONGRÈS
NATIONAL 
RENNES 3-7 FÉVRIER 2025



PRÉPARATION DU 11^{ème} CONGRÈS DE LA FSU Note à l'attention des responsables de section

SNESUP-FSU

Sommaire de cette note :

Le SNESUP-FSU et le congrès de la FSU	page 1
Matériel pour les discussions et les votes	page 2
Qualité d'électeur, d'électrice	page 2
Les différents votes	page 3
Organisation des votes de la section	page 3
Vote par correspondance nationale	page 4
Congrès départementaux	page 4
Bordereau récapitulatif des votes	page 6
Modèle de bulletin de vote à reproduire	page 7

■ LE SNESUP-FSU ET LE CONGRÈS DE LA FSU

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secteur Vie Syndicale (après lecture de la présente note) : vie.syndicale@snesup.fr

Le 11^{ème} congrès national de la FSU aura lieu du 3 au 7 février 2025 à Rennes.

La préparation du congrès est l'occasion pour chaque syndiqué·e de porter appréciation sur l'activité fédérale de ces deux dernières années et de débattre de l'orientation, de la plate-forme revendicative (autour de quatre thèmes) et du devenir de la fédération, conformément aux principes fondateurs de la FSU : démocratie et pluralisme. Pour cela, **les syndiqué·es seront amené·es à s'exprimer**, individuellement et à bulletin secret, sur l'activité et l'orientation de la FSU **entre le 7 et le 28 novembre. C'est dans cette période que nous demandons aux responsables des sections du SNESUP-FSU d'organiser le vote des adhérent·es dans leur section.**

Le vote des adhérent·es est déterminant afin de permettre la prise en compte de la problématique de l'enseignement supérieur et de la recherche au plus haut niveau. Ses résultats servent en effet non seulement de référence pour déterminer la composition des instances nationales de la FSU mais aussi de base pour la désignation des délégué·es aux congrès fédéraux départementaux et national. Ce vote qui engage chaque syndicat national est un des moyens de montrer notre attachement à la fédération et notre implication dans son activité.

Par ailleurs, c'est sur la base des résultats dans chaque syndicat que celui-ci constitue sa délégation pluraliste dans les instances nationales de la FSU.

C'est enfin au sein des listes présentées que seront désigné·es les élu·es qui siégeront dans les instances fédérales nationales au titre des tendances.

Pour plus d'information sur la fédération et son fonctionnement, reportez-vous au « Mémo du secrétaire de section » du SNESUP-FSU téléchargeable en ligne sur le site du SNESUP-FSU <https://www.snesup.fr/article/memo-des-responsables-de-section-du-snesup-fsu-edition-2015>

■ MATÉRIEL POUR LES DISCUSSIONS ET LES VOTES

Le rapport d'activité et les motions d'orientation avec les listes de candidat-es aux instances fédérales nationales se trouvent **dans le supplément de couleur grise de la revue POUR de la FSU, numéro 259, octobre 2024**, qui vient d'arriver chez les adhérent·es du syndicat.

Il est disponible à l'adresse :

<https://www.snesup.fr/sites/default/files/2024-10/24p-rap-activite-fsu-rennes-2025-pdf-bd-bat.pdf>

Le BULLETIN de VOTE se trouve en fin de cette note

Les textes préparatoires relatifs aux 4 thèmes retenus pour le Congrès et les propositions en discussion pour la modification des statuts de la Fédération seront **dans un autre supplément de POUR**, qui arrivera en novembre chez les adhérent·es.

Le vote sur les quatre thèmes du Congrès a lieu en congrès fédéral national, après enrichissement des documents préparatoires, notamment dans les congrès fédéraux départementaux où le SNESUP-FSU devra être représenté.

Les quatre thèmes retenus sont :

1/ Éducation, formation, recherche et culture : le service public, ses personnels et leurs métiers pour l'émancipation de toutes et tous ;

2/ La fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne ;

3/ Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique ;

4/ Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien

■ QUALITÉ D'ÉLECTEUR, D'ÉLECTRICE

Chaque syndiqué·e ayant acquitté sa cotisation après septembre 2023 et jusqu'au jour du vote dans les sections (sauf s'il ou elle a fait connaître sa démission avant la date du scrutin) est appelé·e à participer aux débats préparatoires et à se prononcer par un vote individuel sur ces différents textes. Les votes sont organisés par chaque syndicat national.

■ LES DIFFÉRENTS VOTES

Le rapport d'activité

Comme il est habituel, un vote est prévu sur l'ensemble du rapport d'activité.

Les textes d'orientation et les listes de candidat·es

Chaque syndiqué·e est appelé·e à choisir par son vote entre les différentes listes et textes d'orientation qui sont proposés. 5 listes se présentent aux suffrages des adhérent·es, dont les appellations et sigles ne recourent pas exactement les courants de pensée du SNESUP.

■ ORGANISATION DES VOTES DANS LES SECTIONS SNESUP-FSU

Les sections syndicales du SNESUP sont appelées à organiser le vote fédéral national du 7/11 au 28/11/2024. Cette modalité est à mettre en œuvre en priorité pour bien l'intégrer au débat démocratique dans chaque section et pour faciliter le travail de la commission pluraliste nationale de dépouillement. Certains départements organisent en plus un vote d'orientation départemental (voir p.5).

Les sections syndicales organisent les débats autour des textes soumis aux votes des syndiqué·es. Elles ont également la charge d'organiser le déroulement du scrutin, en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à la régularité et à la sincérité des opérations électorales.

Les sections s'appuieront sur le listing nominatif des adhérent·es envoyé à chaque secrétaire de section à partir de fin octobre, qui servira de liste d'émargement. Le modèle-type de bulletin de vote (cf. modèle joint en fin de cette note) est celui fourni par la FSU. **Le vote par procuration, par courriel, ou par tout mode de vote électronique est proscrit.**

Le vote par correspondance local, sous double enveloppe est une des modalités possibles du vote dans les sections. Les instructions à donner aux adhérent·es souhaitant participer au vote de la section de cette manière sont les suivantes :

- 1) mettre le bulletin de vote dans une enveloppe vierge cachetée,
- 2) glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, section syndicale, et signature du ou de la syndiqué·e,
- 3) faire parvenir ce vote aux responsables de la section avant la date de la réunion prévue pour le vote de la section.

Le dépouillement des votes est effectué par chaque section.

Les résultats sont transmis au siège du syndicat à l'aide d'un bordereau récapitulatif des votes **accompagné des émargements** (feuille d'émargement avec signatures et/ou enveloppes signées) **au plus tard le 28 novembre 2024, cachet de la poste faisant foi.** Ils seront recensés par une commission de dépouillement pluraliste qui se réunira le lundi 2 décembre 2024. Il est demandé d'envoyer par mail une copie du bordereau récapitulatif et de la liste d'émargement à l'adresse suivante : vote-congresFSU@snesup.fr

En aucun cas les votes pour le congrès national de la FSU ne doivent être transmis à la section départementale FSU, ces votes devant être transmis au siège du SNESUP qui est seul en charge de recenser les votes de ses adhérent·es.

Par ailleurs, les discussions dans les sections peuvent amener à proposer des amendements aux textes des thèmes. Ceux-ci sont à porter ensuite dans le congrès départemental du département dont relève la section SNESUP-FSU (ou des départements, dans certains cas), par les adhérent·es qui y seront désigné·es au titre du SNESUP-FSU. Ils peuvent également être envoyés à la direction nationale du SNESUP-FSU, qui en débatera en commission administrative (les envoyer à vote-congresFSU@snesup.fr)

■ **VOTE PAR CORRESPONDANCE NATIONAL** (envoi direct au siège du syndicat)

Peuvent envoyer leur vote directement au siège, les syndiqué·es isolé·es ou retraité·es, ou celles et ceux n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou ne pouvant participer au vote organisé dans leur section, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. Ces votes doivent être expédiés au plus tard le 28 novembre (cachet de la poste faisant foi). Ces dispositions s'appliquent aux syndiqué·es à l'étranger.

Afin de garantir sa sincérité, le vote par correspondance national s'opère sous double enveloppe :

- 1) mettre le bulletin de vote (cf. ci-joint) dans une enveloppe vierge cachetée,
- 2) glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, section syndicale, département (de l'établissement d'affectation du syndiqué) et signature du syndiqué,
- 3) glisser le tout dans une troisième enveloppe cachetée expédiée au siège du syndicat (SNESUP-FSU – 78, rue du faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS), avec la mention congrès FSU, **au plus tard le 28 novembre (cachet de la poste faisant foi).**

■ **Préparons aussi les CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX**

Le congrès national de la FSU est constitué pour moitié par les délégué·es des syndicats nationaux, et pour moitié par des délégué·es des sections départementales complétés par des représentant·es des tendances pour tenir compte du résultat du vote d'orientation émis par les syndiqué·es dans la première phase de préparation.

Les adhérent·es du SNESUP doivent donc s'investir également dans la deuxième phase qui va être celle des Congrès départementaux. Ceux-ci auront lieu dans la période **décembre 2024 - janvier 2025** (le choix des dates étant fait par les sections départementales).

Liste des contacts des SD : <https://fsu.fr/la-vie-federale/la-fsu-dans-les-departements/>

Les congrès départementaux travailleront essentiellement sur les quatre thèmes du Congrès, proposant des amendements aux textes préparatoires à discuter lors du congrès national à Rennes.

Les adhérent·es se prononceront aussi sur des propositions de modification des statuts de la FSU, dont les textes préparatoires seront publiés dans le prochain numéro de la revue POUR par l'intermédiaire des congrès départementaux.

VOTES DEPARTEMENTAUX [à ne pas confondre avec le vote national]

Certaines sections départementales (SD) FSU organisent des votes départementaux spécifiques (activité, orientation) pour la préparation de leur Congrès préparatoire au Congrès national, quand elles ont fait le choix de renouveler à cette occasion leur direction départementale (CDFD). Dans ce cas, les sections SNESUP sont invitées à prendre contact avec leur SD FSU pour déterminer avec elle la modalité de vote la plus adaptée pour ces votes départementaux (vote par correspondance auprès de la SD ou vote dans les sections du SNESUP qui transmettent les résultats à la SD).

Mais en aucun cas les votes pour le congrès national de la FSU ne doivent être transmis à la SD FSU, ces votes devant être transmis au siège du SNESUP qui est seul en charge de recenser les votes nationaux.

Ainsi, dans le cas où la SD FSU organise un vote (par exemple par correspondance) et pour ceux qui votent pour le congrès national par correspondance (soit auprès de leur section, soit directement au siège du SNESUP comme indiqué plus haut), ne pas confondre le vote à vocation départementale (qui doit parvenir à la SD) et le vote national (qui doit parvenir au SNESUP en transitant ou non par la section du SNESUP).

Liste des sections départementales FSU qui organisent un scrutin départemental :

13 – 18 – 22 – 28 – 29 – 30 – 34 – 35 – 38 – 39 – 41 – 44 – 45 – 53 – 56 – 66 – 74 – 75 – 78 – 81 – 92 – 93 – 94 – 95 - 974



11^e CONGRÈS
NATIONAL 
RENNES 3-7 FÉVRIER 2025



11^{ème} Congrès de la FSU

BORDEREAU RÉCAPITULATIF DES VOTES PAR SECTION

À transmettre en même temps que la liste d'émargement et le cas échéant les enveloppes
de vote par correspondance signées au SNESUP-FSU, 78 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS.

SECTION	
NOMBRE D'ADHÉRENT·ES	

VOTE SUR L'ORIENTATION

Nombre de votants	
Nuls, blancs	
Exprimés	
Unité & Action et sans tendance	
École Émancipée et des syndiqué·es hors tendance	
Émancipation	
Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)	
Front Unique	
Total	

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Nombre de votants	
Nuls, blancs	
Exprimés	
Pour	
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
Total	

Responsable des opérations électorales ou secrétaire de section
Date, nom et signature



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU

Scrutin du 7 novembre au 28 novembre 2024

VOTE n°1 :

Orientation fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Unité & Action et sans tendance
 - École Émancipée et des syndiqué·es hors tendance
 - Émancipation
 - Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
 - Front Unique
-

VOTE n°2 :

Rapport d'activité fédérale national (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE
VOTE